



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ PROVISOIRE DE VOIRIE N° 2020-044 T

Le Maire de la commune de Pont-Château

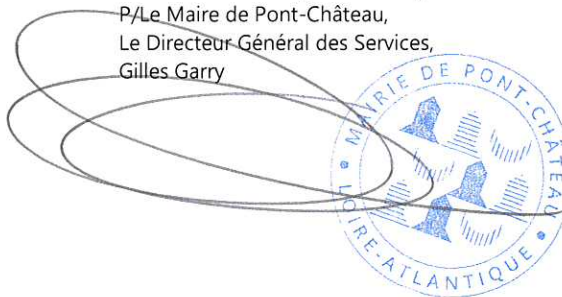
- Vu** la loi n° 82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L2212-2, L2212-2-2 et suivants,
- Vu** le Code pénal et notamment l'article R.610-5,
- Vu** le Code de la voirie routière,
- Vu** le Code de la route et notamment le décret n° 2001-251,
- Vu** l'Arrêté en date du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté en date du 6 décembre 2011 et l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu** la demande de l'entreprise **LEMEE TP** sise – **ZA La Souche – 56130 SAINT-DOLAY** afin de réaliser un plateau piétonniers **au carrefour de la rue du Clos du Bois et de la rue des Granges, commune de PONT-CHATEAU,**

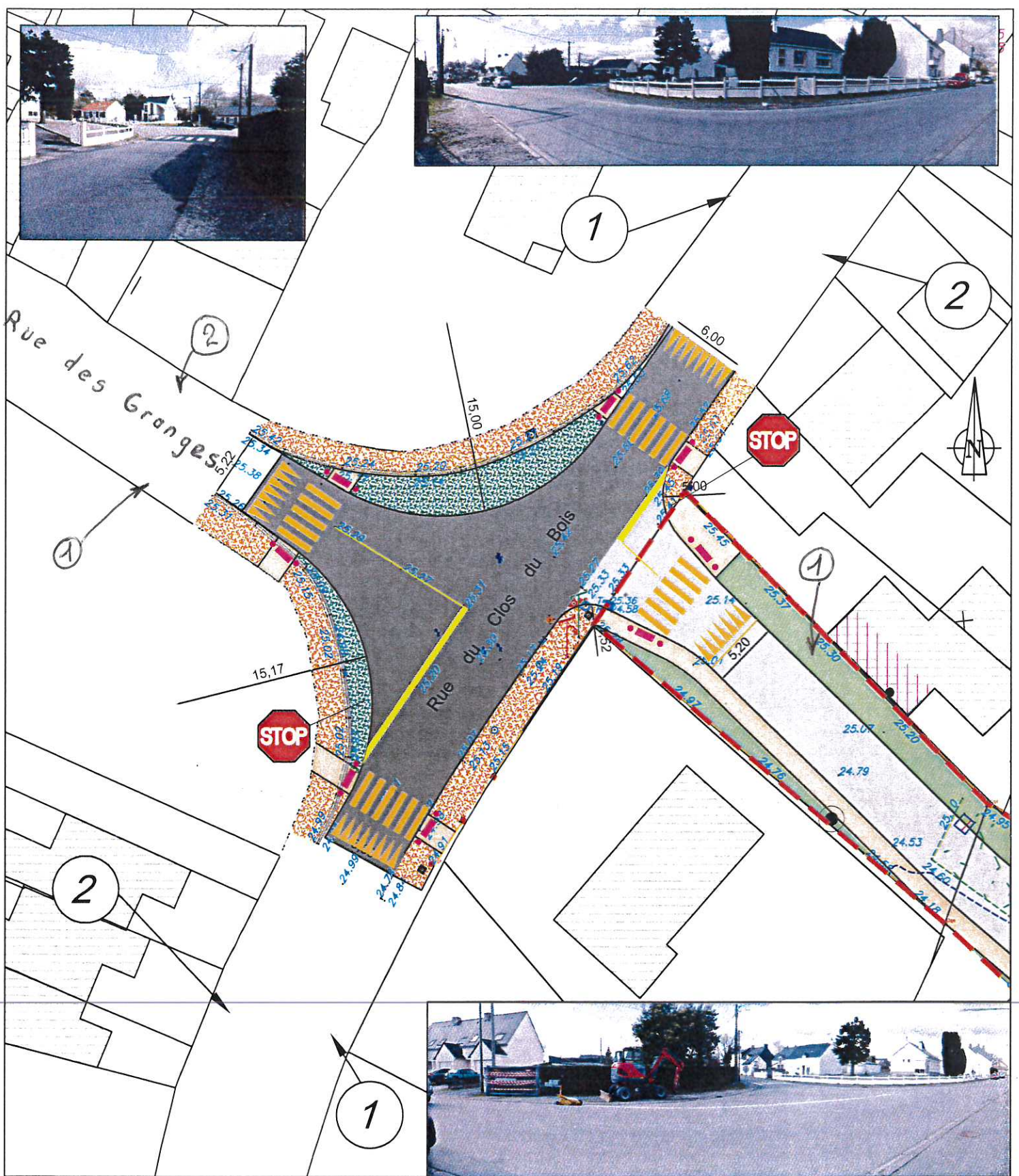
Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation, l'arrêt, le stationnement des véhicules au droit du chantier,

ARRÊTE :



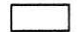




-
- ARTICLE 1^{er}** Du mercredi 29 janvier 2020 à partir 8h00 au vendredi 14 février 2020 à 17h00, la circulation sera régulée de la manière suivante :
- Circulation alternée par feux tricolores
 - Stationnement interdit au droit du chantier
- ARTICLE 2** La signalisation routière réglementaire sera mise en place par l'entreprise **LEMEE TP** qui en assurera la maintenance de jour comme de nuit,
- ARTICLE 3** Le maire justifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
- ARTICLE 4** Monsieur le directeur général des services, Monsieur l'ingénieur territorial, Monsieur le commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Pont-Château et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
-

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Pont-Château, le lundi 27 janvier 2020
P/Le Maire de Pont-Château,
Le Directeur Général des Services,
Gilles Garry





LEGENDE

-  Périmètre de l'opération d'aménagement
-  Espace vert
-  Voirie lotissement
-  Trottoir finition enrobé
-  Trottoir finition sablé
-  Espace vert
-  Plateau surélevé

SIGNALISATION

-  Panneau A2b (d 1000mm) = 1U
-  Panneau B14 (dn 850mm) = 1U
-  Panneau B33 (dn 850mm) = 1U
-  Marquage au sol en résine blanche
-  Bande pododactile
-  Potelet inox
-  Création d'un STOP (panneau et marquage réglementaire)